UNION RÉGIONALE D'ART PHOTOGRAPHIQUE DE HAUTE NORMANDIE

Association loi 1901 déclarée sous le n° 0762004118 à la Préfecture de Seine-Maritime

Compte-rendu de La visioconférence CA Du 19 Septembre 2024

Début réunion : 19h00

Ordre du jour :

1. Concours régional auteur 2024/25 (point d'étape (juges,repas) le coût!!! voir également l'avenir pour cette compétition papier, peut être la faire en IP (je proposerais une alternative).

2. Un point sur les règlements (collection circulante, défi UR02, challenge UR02 etc...)

3. Revoir les modalités dans le règlement pour les cadeaux aux lauréats des concours car le budget ne permet plus des "folies".

4. Pour la communication faite par Anouk sur les réseaux sociaux des expositions des clubs, voir pour faire un courrier/mail à envoyer aux présidents des clubs (Patricia)

5. Rescrit fiscal en place pour ceux qui le souhaitent (cela reste anonyme) par envoi d'un mail à mon adresse.

Présents connectés : Anouk Graux, Céline Chartier, Sylvie Caramello, Patricia Bonnet, André Lochard, Denis Hahusseau, Philippe Caramello, Stéphane Avenel, Franck Tabouret, Franck Bizard, Denys Poupel.

Absents excusés : Christian Bellêtre, Christian Blondel, Didier Fiquet, Rémy Carrion

1. Concours régional auteur 2024/25

A ce jour le jugement du concours Auteur va se dérouler à Yerville le 12 octobre prochain.
Seuls 5 séries sont déjà inscrites et il ne reste que 10 jours avant la clôture des inscriptions. La participation est donc pauvre à ce jour.
Franck Tabouret, le commissaire ne dispose actuellement que d'un juge avec certitude. La feuille d'inscription pour le déjeuner puisque l'après-midi aura lieu la réunion des présidents de club a déjà été envoyée par mail. 2 personnes ont actuellement répondu présentes au repas.
Pour les juges, l'aide des membres du CA est proposée. 2 noms sortent des propositions, Gilles Démarest, (bon photographe) et Gérard Camus président UR19 (qui pourrait aider réciproquement l'UR02 cf : audiovisuel de 2024).

Il faut donc savoir si ces 2 personnes seraient prêtes à juger le concours Auteur (qui est un exercice particulier).
De son côté Franck Bizard propose de demander à une personne de l'UR20 pour répondre à la demande de juge.

La question se pose sur la pertinence de conserver ce concours en version papier (pour le concours régional).
Bien entendu le coût (frais juges, organisation, …) est très important pour si peu de participation (env. 450€ pour l'UR02 dont les finances ne permettent pas de folie). A juste titre, proposer un concours régional auteur en IP permettrait de s'affranchir de ces dépenses mais les séries qualifiées pour le N2 devraient alors être imprimées. Lorsque l'on connait la valeur de la qualité d'impression et de présentation pour ce concours, le jugement régional perdrait alors cet aspect alors que celui en N2 tiendrait compte de ces paramètres. Un écart préjudiciable ! Cette option n'est donc pas retenue.
Franck Bizard notifie que les inscriptions à ce concours auteur sont très tôt dans la saison et que peu d'adhérents sont prêts dès début septembre pour y participer. Question : ne serait-il pas bon de repousser le jugement de ce concours ? Plusieurs hypothèses ont été avancées.
- 1) Juin au lieu d'octobre : mais la date du jugement N2 ne permet pas cette option.
- 2) Proposer le jugement le même jour (après-midi) que le jugement régional papier nature qui se déroule le matin. Dans ce cas il faudrait réduire la projection des IP, ce qui largement réalisable. (surement un gain de 1 heure).
La proposition reste à valider pour la saison 2025-2026 lors du CA de printemps. Dans l'immédiat compte tenu de tout ce qui a été engagé pour le 12/10, le jugement auteur 2024-2025 sera maintenu même s'il n'y a que 5 séries.

2. Un point sur les règlements (collection circulante, défi UR02, challenge UR02 etc...)

Challenge UR02 ; Les 4 thèmes retenus sont : Rouge, La photo de nuit, Le sport et Transport

Défi UR02 ; « Ombre et Lumière »

Collection Circulante ; Il faudrait modifier sur le site des concours la résolution demandée de 1080 à 1280 px.
Quant au règlement, il a été proposé « Cette 6ème photo pourra faire l'objet d'une Création ».
Le CA UR02 fait remarquer l'importance de bien juger l'ensemble des photographies de la 1ère à la 6ème. Les présidents des clubs seront appelés prochainement à donner leur avis lors d'une visio. Les membres du CA UR02 pourront également y participer s'ils le souhaitent.

6. Revoir les modalités dans le règlement pour les cadeaux aux lauréats des concours car le budget ne permet plus des "folies".

Ce point n'a pas été évoqué.

7. **<u>Pour la communication faite par Anouk sur les réseaux sociaux des expositions des clubs, voir pour faire un courrier/mail à envoyer aux présidents des clubs (Patricia)</u>**

Le point COM est désormais bien en place, les informations sont envoyées par Anouk sur les différents supports COM. Le mail à envoyer aux présidents de club reste à faire (PB)

8. **<u>Rescrit fiscal en place pour ceux qui le souhaitent (cela reste anonyme) par envoi d'un mail à mon adresse.</u>**

Le rescrit fiscal peut désormais être mis en application dès cette saison. Il a pour but, avec accord de la personne concernée, de remplacer les jetons de présence. Il s'avère sûrement plus intéressant que ceux-ci au regard de l'éloignement de certains. Philippe propose de tenir à jour les déplacements des membres afin d'établir le formulaire « *cerfa »* (période calendaire) pour répondre à la déclaration d'impôts. Au préalable il faudra donner son choix (jetons ou rescrit) à Christian le trésorier.
André Lochard, qui applique déjà le rescrit fiscal pour le GPRV, enverra à tous les membres du CA UR02 un exemple pour voir de quoi il en retourne.

L'heure de vision étant arrivée à son terme, la réunion est clôturée.
Prochaine Visio le **<u>jeudi 17 octobre 2024 à 19h00.</u>**

A noter : Possibilité si pas de points importants à traiter de regrouper 2 visios sur 1 date.

Patricia Bonnet	***Philippe Caramello***
Secrétaire	Président
UR 02 Haute-Normandie	UR 02 Haute-Normandie